

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1: L'organisme organisateur

L'Alcôve, « Atelier Leynaud de Création d'Objets Visuels », est depuis mai 2015 un lieu de création et d'exposition visuelle situé au bas des pentes de la Croix-Rousse à Lyon. C'est dans un quartier chargé d'histoire que neuf artistes ont décidé de s'associer autour d'un lieu géré de façon collective.

L'Alcôve est un lieu atypique constitué d'une partie atelier et d'un espace galerie. Elle donne aujourd'hui la possibilité à tous les photographes, quel que soit leur niveau, d'exposer leur travail au sein de la galerie dans le cadre d'un concours photo.

Article 2: Thème du concours

La ou les photos proposée(s) devront répondre au thème suivant : « **La Féminité** »

Article 3: Dates du concours

Le concours est ouvert **du 1 Février 2020 au 15 Mars 2020**. Les résultats seront annoncés le **30 Mars 2020** sur les réseaux sociaux de la galerie ainsi que sur le site internet. Une soirée de remise des prix en présence du jury et des partenaires du concours, ainsi qu'une présentation des trois lauréats sera organisée. L'exposition des lauréats, sera organisée sur 3 jours **6/7/8 ou 7/8/9 avril 2020**.

Article 4: Conditions de participation

La participation financière au concours est de 15€ et un tarif préférentiel de 10€ est mis en place pour les étudiants Elle est ouverte à toute personne physique majeure. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image.

La ou les photo(s) devront être envoyées au format numérique

- **JPEG en 300dpi et largeur max. de 5200 px**
- En pièce jointe d'un email à : concours@alcove-lyon.com
- Dont l'objet sera « Concours photo Lyon ».

Règlement par chèque à l'ordre des Artistes Lyonnais ou par Cb sur ce lien.

Le corps de l'email comprendra :

- Le nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le numéro de téléphone du participant
- Proposer au jury une série de 3 à 5 images répondant à une sérialité et au thème imposé
- Avec en complément un fichier au format pdf, explicatif de vos travaux, accompagné d'une biographie de l'artiste le cas échéant, pas d'obligation sur ce point.

Article 5: Modalités de sélection

Les photographies seront évaluées sur leur valeur artistique, créative et technique, et leur adéquation avec le thème proposé. La galerie Alcôve met l'accent sur le travail d'auteur et cherche à mettre à l'honneur des photographes qui ont un travail construit.

Article 6: Les prix des lauréats

- 1er prix : 300€ + exposition des photographies du concours de 3 jours au sein de la galerie + Goodies
- 2ème prix : 150€ + exposition des photographies du concours de 3 jours au sein de la galerie + Goodies
- 3ème prix : 50€ + exposition des photographies du concours de 3 jours au sein de la galerie + Goodies
- Prix du jury : Goodies

Article 7: Composition du jury

Monsieur Ferraro artiste photographe résidents de la galerie ainsi qu'un jury "invité" de 4 autres professionnels du milieu, formeront le jury de cette édition 2020, et seront en charge de sélectionner les 4 lauréats.

Article 8: Droits à l'image et autorisation d'exploitation

Les participants au concours garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs de la photographie envoyée et que celle-ci respecte le droit à l'image. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les participants donnent le droit à l'organisme organisateur du concours d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres, à des fins de communication et d'information dans le cadre du concours.

Conformément aux articles 38 à 43 de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à : contact@alcove-lyon.com

Article 9: Responsabilités

Toute déclaration inexacte ou mensongère, ou toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du concours entrainera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

Article 10: Loi applicable

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée exclusivement par l'organisme organisateur dans le respect de la législation française.

Article 11: Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Toute contestation ou réclamation relative au concours devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisme organisateur ou par mail. Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'une semaine après la publication des résultats.

Contact :

concours@alcove-lyon.com

Les Artistes Lyonnais 15 rue René Leynaud 69001 LYON